



renseignement sur le droit au titre de sjour

Par **jo4life**, le **09/11/2010 à 18:00**

bonjour, j'aimerais savoir:

je suis en france depuis 2 ans et là je viens d'avoir 1 un enfant avec mon compagnon qui est réfugié politique donc carte de 10 ans et on a fait le pacs es ce que à la suite de ca je pourrais avoir 1 titre de sjour?

Par **youris**, le **17/11/2016 à 10:14**

bonjour,

" L'étranger partenaire d'un Français, d'un Européen ou d'un étranger en situation régulière, peut obtenir une carte de séjour vie privée et familiale s'il peut notamment démontrer :

- être engagé dans les liens d'un pacte civil de solidarité (Pacs),
 - la réalité de la relation avec son partenaire,
- et l'ancienneté de leur vie commune en France (au moins un an, sauf exceptions)."

source:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31039>

salutations

Par **youris**, le **17/11/2016 à 10:16**

bonjour,

" L'étranger partenaire d'un Français, d'un Européen ou d'un étranger en situation régulière, peut obtenir une carte de séjour vie privée et familiale s'il peut notamment démontrer :

- être engagé dans les liens d'un pacte civil de solidarité (Pacs),
 - la réalité de la relation avec son partenaire,
- et l'ancienneté de leur vie commune en France (au moins un an, sauf exceptions)."

source:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31039>

salutations